



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, M. GOICOECHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 28/04/2023

Date d'affichage : 28/04/2023

DECISION N° 14 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DE PATURAGE AVEC LA SCEA LURREKOA (Nomenclature : 3.3)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la SCEA Lurrekoa transhume les bovins de la race terreña dans les estives communales depuis 2022.

La SCEA Lurrekoa n'étant pas propriétaire de terrains sur la commune, elle demande à signer une convention pluriannuelle de pâturage.

Monsieur le Maire propose que les pacages soient facturés aux mêmes tarifs qu'aux autres agriculteurs utilisateurs des estives communales fixés par délibération du Conseil Municipal.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de pâturage avec la SCEA Lurrekoa.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 02 Mai 2023
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 11/05/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 11/05/2023